### **ACTUALITÉS DU CONSEIL**

### Sélectionnées pour vous

Voici quelques nouvelles récentes du travail du Conseil qui ont attiré l'attention des médias. Pour rester au courant des dernières nouvelles, pensez à vous inscrire à nos alertes courriel sur le site web du Conseil (consilium.europa.eu) et à nous suivre via les médias sociaux.







#### Autorité européenne du travail: Bratislava

L'autorité européenne du travail sera instituée à Bratislava et aura pour objectif de soutenir le respect et la coordination entre les États membres dans l'application des actes juridiques de l'UE dans les domaines de la mobilité, de la main d'œuvre et de la sécurité sociale. L'agence donnera également accès aux informations aux particuliers et aux employeurs en situation de mobilité transfrontalière. Parmi les tâches principales, il v a évidemment le soutien aux autorités des États membres à résoudre les litiges transfrontaliers, la lutte contre le dumping social et surtout les renforcement de la coopération entre les États membres sans préjudice de leurs compétences nationales. Son travail débutera dès octobre prochain à Bruxelles, jusqu'à ce que ses services puissent emménager dans la capitale slovaque.

## Titre de voyage provisoire de l'UE

Le Conseil vient d'adopter une directive relative à un titre de voyage provisoire de l'UE qui vise à simplifier les procédures de protection consulaire des citoyens de l'UE non représentés dans les pays tiers. En effet, en actualisant les règles, le modèle et les éléments de sécurité du titre de voyage, la directive permet aux citoyens de l'UE qui n'ont pas d'ambassade ou de consultat sur place d'exercer leur droit à la protection consulaire plus facilement et avec plus d'efficacité. En même temps, elle assure la cohérence entre les procédures spécifiques et les règles générales. Le titre délivré, qui aura un modèle uniforme, devrait être valide pendant le temps nécessaire pour effectuer le trajet et, sauf circonstances exceptionnelles, pendant maximum 15 jours calendrier.

# Les calories affichées sur les spiritueux

Savez-vous que le nombre de calories contenues dans certains spiritueux sera affiché sur les nouvelles bouteilles produites dès l'an prochain? Dans un premier temps, un quart des spiritueux se sont engagés à l'afficher; fin 2021 ce seront trois bouteilles sur quatre. De nouvelles règles clarifient et améliorent le cadre juridique définissant la description, la présentation et l'étiquetage des boissons spiritueuses, y compris leur utilisation dans d'autres denrées alimentaires et la protection des indications géographiques. Le nouveau règlement garantira un étiquetage plus clair des boissons spiritueuses telles que le whisky, le brandy, le cognac ou l'ouzo à travers I'UE.



Alessio Foderi ORG Développement organisationnel